



FORMULAIRE DE RÉPONSE À L'AVIS D'ARBITRAGE INTÉIMAIRE

Loi sur la construction, L.R.O. 1990, chap. C.30.

Numéro de dossier :

Nom de dossier :

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'INTIMÉ

Nom de l'entreprise et nom commercial (si différent du nom de l'entreprise) :

Nom de la personne : _____

Titre : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Adresse :

RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT DE L'INTIMÉ

Nom de la personne auprès de l'organisme du Représentant du Demandeur :

Courriel : _____

Téléphone : _____

Nom de l'entreprise : _____

Titre : _____

Adresse :

CHOIX DE L'ARBITRE INTÉIMAIRE

Cochez l'une des trois options suivantes*

- J'approuve l'Arbitre intérimaire proposé par le Demandeur pour mener l'Arbitrage intérimaire.
Arbitre intérimaire proposé par le Demandeur :

- Je demande à l'ODACC de désigner un Arbitre intérimaire pour mener l'Arbitrage intérimaire.

- Je souhaite proposer un Arbitre intérimaire différent pour mener l'Arbitrage intérimaire.
Arbitre intérimaire proposé par l'Intimé :

* L'Arbitre intérimaire doit être un Arbitre intérimaire certifié de l'ODACC. Le registre des Arbitres intérimaires est disponible sur le lien suivant : <https://odacc.ca/fr/registre-des-arbitres-interimaires/>.

- Je consens à ce que les Arbitres intérimaires éventuels reçoivent l'information contenu dans l'Avis d'arbitrage intérimaire afin de leur permettre de déterminer s'ils ont un conflit d'intérêts et s'ils sont prêts à mener l'arbitrage intérimaire du différend. Je confirme qu'aucun renseignement confidentiel contenu dans l'Avis d'arbitrage intérimaire ne peut être consulté par des Arbitres intérimaires éventuels.
- Je conviens de payer l'acompte dans les sept jours suivant la réception de l'acompte par l'entremise du Système personnalisé de l'ODACC et tous les honoraires et coûts supplémentaires liés à l'arbitrage intérimaire (au-delà du montant payé à titre d'acompte) dans les quatorze jours suivant la date à laquelle la Décision a été rendue aux Parties. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour plus d'informations : <https://odacc.ca/fr/demandeurs/paiements/>.
- Je conviens que les communications, les documents et la Décision (l'« Information ») partagés ou divulgués dans le cadre de l'arbitrage intérimaire ne doivent pas être communiqués à toute personne qui n'est pas une Partie à l'arbitrage intérimaire, sauf dans les circonstances limitées qui suivent :
- si l'Information est nécessaire dans un arbitrage intérimaire ultérieur visant les mêmes Améliorations;
 - si une Partie présente une demande auprès d'une cour ou d'un tribunal d'arbitrage en vue d'étudier des questions faisant l'objet de l'arbitrage intérimaire;
 - en vertu d'une ordonnance d'un tribunal compétent ou si la divulgation est légalement requise;
 - si l'Information relève du domaine public;
 - si la personne à qui l'Information est divulguée est un conseiller juridique ou financier à une Partie à l'arbitrage intérimaire;
 - si la personne à qui l'Information est divulguée participe à l'arbitrage intérimaire (comme un administrateur de contrat, un expert ou un témoin lors d'une audience);
 - avec le consentement de toutes les Parties à l'arbitrage intérimaire;
 - si l'Information donne à penser qu'il y aura une menace réelle ou potentielle à la vie humaine ou à la sécurité, ou si la divulgation est nécessaire pour empêcher qu'un crime soit commis.

Signature

J'ai le pouvoir de lier le Demandeur
(si le Demandeur est un organisme)

Date

Nom en lettres moulées de la personne qui signe

Poste de la personne qui signe

Directives pour la présentation d'un formulaire Réponse à l'Avis d'arbitrage intérimaire

Le formulaire Réponse à l'Avis d'arbitrage intérimaire permet à un Intimé d'indiquer un résumé de sa Réponse, l'Arbitre intérimaire proposé, le Processus d'arbitrage intérimaire proposé et ses coordonnées. Lorsqu'un Arbitre intérimaire est désigné, l'Intimé aura l'occasion de fournir sa Réponse écrite complémentaire, conformément à l'art. 17 du *Règlement de l'Ontario 306/18*. L'Arbitre intérimaire indiquera la forme de Réponse, y compris le nombre de pages et l'échéance pour soumettre la Réponse.

L'Intimé peut répondre à l'Avis d'arbitrage intérimaire au moyen du Système personnalisé de l'ODACC. Le Système personnalisé de l'ODACC est la plateforme technologique utilisée par l'ODACC pour fournir les services d'administration et de facilitation des arbitrages intérimaires. Le Système personnalisé de l'ODACC permettra à l'Intimé de voir l'Avis d'arbitrage intérimaire du Demandeur, de répondre à l'Avis d'arbitrage intérimaire et de télécharger les documents afin de donner suite au Processus d'arbitrage intérimaire. L'Intimé peut aussi communiquer avec le Demandeur et l'Arbitre intérimaire au moyen du Système personnalisé de l'ODACC.

Si l'intimé a un compte pour le Système personnalisé de l'ODACC qui provient d'une affaire d'arbitrage intérimaire antérieure, le même compte peut être utilisé pour plusieurs arbitrages intérimaires. Pour s'abonner au Système personnalisé de l'ODACC, merci de visiter le site www.odacc.ca.

Si l'Intimé ne souhaite pas utiliser le Système personnalisé de l'ODACC, il peut déposer le formulaire Réponse à l'Avis d'arbitrage intérimaire auprès de l'ODACC en l'envoyant par courriel à authority@odacc.ca ou par télécopieur au 416-362-8825.

L'Intimé doit aussi donner à l'autre Partie le formulaire Réponse à l'Avis d'arbitrage intérimaire conformément à la *Loi sur la construction*, L.R.O. 1990, chap. C.30.

Si le formulaire Réponse à l'Avis d'arbitrage intérimaire est téléchargé entre 16 h et minuit (HNE), il sera considéré comme avoir été soumis le lendemain.